



Formation SSCT des élus du CSE

Agir en santé, sécurité et conditions de travail



Programme de formation

La responsabilité de la santé sécurité au travail, dans et hors de l'entreprise

- ✓ Responsabilité de l'employeur et délégation de pouvoir
- ✓ Responsabilité des salariés et représentants du personnel
- ✓ Acteurs extérieurs à l'entreprise, support à la politique de prévention
- ✓ Accidents de travail et maladies professionnelles

Rôle, missions et outils du CSE

- ✓ Moyens matériels et immatériels, droits et négociation du cadre
- ✓ Comment faire vivre la santé au travail au sein du CSE ou du CHSCT ?

Les risques professionnels

- ✓ Comprendre le travail : travail et emploi, travail prescrit, travail réel, travail vécu
- ✓ Danger/risque/dommage, exposition et conditions d'exposition

- ✓ Focus sur des risques spécifiques
- ✓ Risques complexes : TMS et RPS
- ✓ La méthodologie de l'arbre des causes

La prévention des risques professionnels

- ✓ Principes généraux de prévention
- ✓ Evaluation des risques professionnels et Document Unique (DUERP et EvRP)
- ✓ Développement d'une démarche de prévention constructive
- ✓ La pénibilité et la QVT

Le travail des élus du CSE en matière de santé au travail

- ✓ Sources d'information et indicateurs en matière de SST
- ✓ Réaliser une inspection, décrire une situation de travail
- ✓ Déclencher et réaliser une enquête (DGI, accident, enquête paritaire, etc.)
- ✓ Analyser un projet et rendre un avis



Objectifs

- ✓ Agir pour la préservation de la santé et de la sécurité et l'amélioration des conditions de travail, en interaction avec son environnement.
- ✓ Maîtriser le cadre légal et les outils de l'instance.
- ✓ Développer l'expérience collective des membres de l'instance.

Public visé

- ✓ Représentants du personnel élus au CSE, titulaires et suppléants, membres ou non de la CSSCT, ainsi que les représentants de proximité (si accord).
- ✓ Représentants du personnel des CHSCT (notamment des Fonction Publique)
- ✓ Aucun prérequis n'est exigé

Durée

- ✓ 3 à 5 jours selon l'effectif salarié (-300/+300)
- ✓ 7h de face à face pédagogique par jours
- ✓ Horaires : 9h/17h30

Moyens pédagogiques

La formation sera assurée par **M. Clément Brochot**, préventeur et psychologue du travail, **Mme Pauline Derville**, juriste sociale et **Mme Sophie Couroussé**, ergonome.

Les moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre seront :

- ✓ Des supports de formation et fiches pratiques remis aux stagiaires
- ✓ Des exercices et travaux de groupe (brainstorming, cas pratiques, vidéos, etc.)
- ✓ Des temps d'échanges avec le formateur sur des situations vécues

Les atouts de la formation

Une formation sur-mesure : contextualisée à votre entreprise et secteur d'activité, et mobilisant vos documents (DUERP, accords, enquêtes etc...)

Une approche inductive : enrichie de vos expériences de terrain et visant à développer la coopération et l'expérience collective au sein du groupe de stagiaire

Des intervenants experts en santé au travail auprès des CSE/CHSCT, et enregistrés IPRP

Une approche pluridisciplinaire : regards croisés (sciences humaines et sociales, juridique) sur les enjeux de santé au travail



Cabinet Prisme

contact@cabinet-prisme.fr
07.62.06.21.79

<http://cabinet-prisme.fr/>